



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

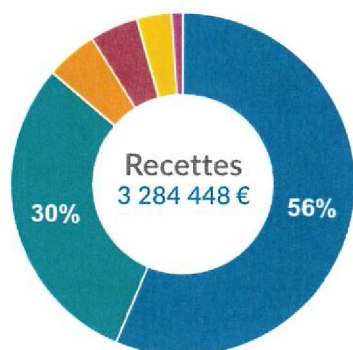
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	3 284 448 €	2 796 028 €
	Invest	1 857 903 €	2 069 698 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	0 €	0 €
	Invest	0 €	2 670 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 142 351 €	4 868 397 €
Résultat de clôture de l'exercice		273 954 €	
RàR reportés en 2026	Invest	451 477 €	291 600 €
Totaux cumulés		5 593 828 €	5 159 997 €
Résultat financier définitif		433 831 €	

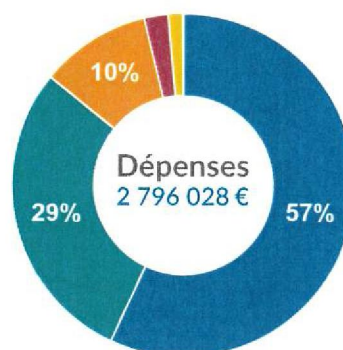
Points marquants

- Une attention constante portée à la maîtrise de nos dépenses courantes
- Une accélération de notre programme d'investissement
- Un résultat de l'exercice conforme à nos prévisions budgétaires

La section de fonctionnement



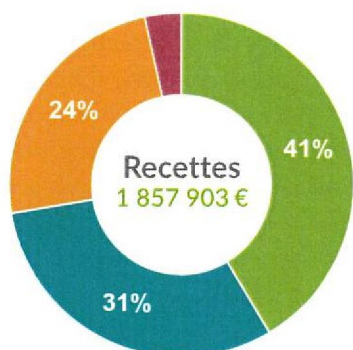
Impôts et taxes :	1 849 771 €
Dotations et participations :	983 585 €
Produits des services :	158 522 €
Recettes d'ordre :	150 000 €
Autres recettes réelles :	107 282 €
Produits des cessions :	35 288 €



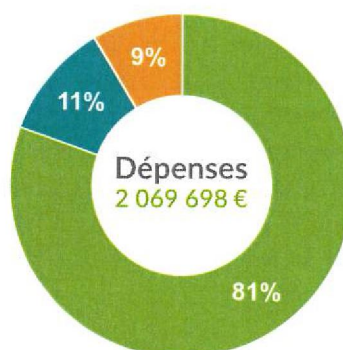
Charges de personnel :	1 591 725 €
Charges générales :	808 926 €
Charges gestion courante :	291 242 €
Intérêts d'emprunts :	63 332 €
Dépenses d'ordre :	37 013 €
Autres dépenses réelles :	3 790 €

Le résultat de fonctionnement de 488 420€ est conforme au budget prévisionnel et se situe dans la moyenne des 5 dernières années. 40 000€ de dépenses prévues en 2025 mais mandatées en 2026 contribuent à améliorer le résultat 2025. Les recettes de fonctionnement baissent légèrement de 1.3% tandis que les dépenses progressent de 1.6%. Les charges générales reculent de 3.4% sous l'effet de la baisse du poste énergie tandis que les frais de personnel progressent de 5.8%.

La section d'investissement



Dotations et subventions :	769 352 €
Excédents de fonct capitalisés :	574 624 €
Emprunt :	450 000 €
Recettes d'ordre :	63 925 €



Dépenses d'équipement :	1 666 562 €
Remboursement du capital :	226 223 €
Dépenses d'ordre :	176 912 €

2025 est marqué par de nombreux investissements pour un total de 1 666 562€ : rénovation de l'école élémentaire, parking de l'ancien boulodrome, réfection de voiries (Pierre et Marie Curie, Frédéric Mistral,...), éclairage public, vidéo protection...ces investissements ont été financés par 769 552€ de subventions, un nouvel emprunt de 450 000€ et par l'autofinancement de la Commune.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 099 160 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 759 015 €
Épargne brute	340 145 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à 2 072 932 € et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 35.31 ETP